

École VICTOR-CÔTÉ
2011-2012



*Le personnel, les parents et les enfants sont fiers
de faire partie de cette grande famille qu'est l'école primaire Victor-Côté.*

*Approuvé par le conseil d'établissement le 10 octobre 2007
et reconduit pour les années 2010-2011 / 2011-2012*

École Victor-Côté, 505 St-Jérôme, Matane, G4W 3B8, (418) 562-2645

La politique de discipline de l'école découle du principe voulant que la liberté personnelle aille de concert avec la responsabilité de respecter la liberté des autres.

La courtoisie, les bonnes manières et le respect mutuel sont donc exigés.

Les élèves de l'école primaire Victor-Côté ont les droits et responsabilités qui suivent.

- ♥ J'ai le droit et la responsabilité d'apprendre.
- ♥ J'ai le droit de me sentir en sécurité et la responsabilité de permettre aux autres de se sentir en sécurité.
- ♥ J'ai le droit d'être respecté et traité avec dignité et la responsabilité de traiter les autres de la même manière.
- ♥ J'ai le droit d'apprendre dans un environnement propre et la responsabilité de faire ma part pour garder notre environnement propre.



ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai pris connaissance du code de vie de mon école. Je reconnais que le respect du code de vie par tous les élèves de l'école permettra de faire respecter mes droits et contribuera au maintien d'un climat calme et harmonieux propice à mes apprentissages.

Je m'engage donc à respecter ce code de vie durant toute l'année, en tout temps, que je sois sous la responsabilité de ma titulaire, d'un spécialiste, d'un autre enseignant ou de toute autre personne adulte de l'école.

Prénom et nom de famille (en lettres moulées)

Titulaire

Signature

Date

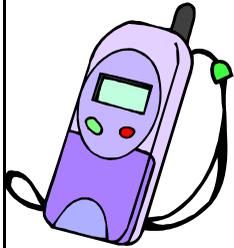
PARENTS

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école.

J'offre ma collaboration et je m'engage à encourager mon enfant à le respecter.

Signature de l'autorité parentale

Date



Je laisse à la maison tous les objets personnels qui ne sont pas nécessaires à mes apprentissages.

Exemples: mp3, ipod, jouet personnel, cellulaire, etc.

Ces objets seront confisqués et remis à mes parents.



Il est interdit de circuler sur le terrain de l'école en bicyclette, en planche à roulettes, en patins à roues alignées et en trottinette, etc.

*Respecter les autres,
c'est vivre dans un milieu où règnent la paix, la sécurité
et l'harmonie;
c'est aussi reconnaître que je suis un enfant et
que les adultes sont là pour m'aider à grandir heureux.*

Nous visons à ce que chaque élève acquière une bonne discipline personnelle. La discipline n'est significative que lorsqu' on se l'impose à soi-même. Pour qu'une politique soit efficace, l'école doit pouvoir compter sur l'appui et la collaboration des parents pour inculquer aux enfants des notions qui leur permettront de faire des choix avisés.

Lorsqu' un(e) adulte me rappelle à l'ordre à l'intérieur des règles de l'école, je fais ce qu'on me demande sans discuter. Je pourrai recevoir une explication si je la demande en ayant une attitude respectueuse.

L'intervenant(e) responsable pourra décider d'une des conséquences suivantes:

Interventions des adultes auprès des élèves:

- avertissement verbal ou écrit
- confiscation d'objets
- conséquence logique (réparation)
- travail écrit ou réflexion
- retenue
- tout autre moyen jugé nécessaire

Interventions auprès des parents par les intervenants:

- communication écrite à faire signer par les parents
- communication téléphonique aux parents
- signature par les parents d'un rapport écrit
- rencontre des parents sur rendez-vous

Interventions assumées par la direction:

- la direction rencontre l'élève ou les intervenants concernés
- rencontre des parents sur rendez-vous
- retenue disciplinaire (lettre avisant les parents)
- suspension temporaire (lettre avisant les parents).
- plan d'intervention
- horaire particulier et autres mesures

L'élève pourra réintégrer l'école après entente entre l'autorité parentale et la direction.

GESTES GRAVES À INCIDENCE LÉGALE POUVANT COMPROMETTRE LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE

- * Bataille, coup de pied, coup de poing, coup avec blessure
- * Bousculade dans les escaliers, jambette, lancer un objet, mordre, égratigner, menacer
- * Posséder un objet menaçant: couteau, chaîne, bâton, canif, objet pointu, etc.
- * Intimidation
- * Agression verbale
- * Fugue
- * Consommation de cigarette, drogue et alcool
- * Vol, vandalisme

CONSÉQUENCES

- * Rencontrer les élèves concernés avec le/la titulaire, ou le/la surveillant(e) ou la direction afin de clarifier la situation
- * Établir les conséquences selon les gestes posés, les conséquences pouvant aller jusqu'à la suspension
- * Dans le cas de trafic de drogues, le jeune sera référé à la commission scolaire pour demande d'expulsion.

L'autorité parentale sera avisée de tous gestes graves posés par leur jeune.

GESTES GRAVES DE VIOLENCE ENVERS LES ADULTES

- * Violence verbale et non-verbale: impolitesse, gestes indécents, mots vulgaires, sacrer, répliquer sur un ton agressif, cracher, menacer, etc.
- * Violence physique: frapper, coup de pied, coup de poing, égratigner, mordre, blesser, menacer de lancer ou lancer un objet
- * Se servir d'un objet de façon menaçante

CONSÉQUENCES

- * L'élève recevra un billet rouge qu'il devra faire signer par les parents ou tuteurs.
- * Établir, selon les gestes posés, les conséquences pouvant aller jusqu'à la suspension. Les parents seront contactés par la direction ou le(la) responsable d'école.
- * S'il y a lieu, référence à des services spécialisés

L'élève pourra réintégrer l'école après entente entre l'autorité parentale et la direction.

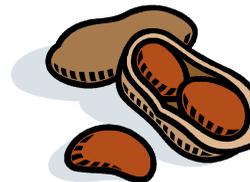
**J'ai le droit à un milieu de vie convenable.
J'ai le devoir de respecter mon environnement.**



- ♥ Je couvre mes livres et je les garde propres.
- ♥ Je rends les objets prêtés ou trouvés dans le même état que celui dans lequel je les ai reçus ou trouvés.
- ♥ Je fais attention à tout ce qui m'entoure; je ne pose pas d'acte de vandalisme.
- ♥ Je nettoie ce que je salis.
- ♥ Je jette toujours mes déchets dans une poubelle.



- ♥ L'école est le milieu de vie des enfants et des adultes présents. Chaque parent doit veiller à ce que son enfant porte une tenue vestimentaire décente à l'école.
- ♥ Je suis toujours propre et, selon la température, je porte des vêtements convenables et appropriés qui sont acceptés par l'école.
- ♥ À l'intérieur de l'école, je porte des chaussures en tout temps.
- ♥ À l'extérieur durant l'hiver, je chausse des bottes jusqu'à l'avis contraire de la direction.



- ♥ Par obligation et pour la sécurité des élèves allergiques, je laisse à la maison tout aliment qui contient des traces d'arachide ou de noix. Ces aliments seront confisqués.
- ♥ J'apporte à l'école des collations nutritives: fruits, légumes, fromage...
- ♥ Je laisse à la maison les gommes, les sucreries et les nouilles sèches (Ramen).